



Politique relative aux bénévoles

Approuvée le 8 janvier 2018

Préambule

1. Dans le respect de sa mission, de sa vision et de ses principes directeurs, l'ACCPI reconnaît l'importance de la contribution positive de ses membres et accorde l'intérêt voulu à leur participation bénévole à ses programmes, activités et comités. La réalisation des objectifs de l'ACCPI passe par la participation de ses membres. À cette fin, l'ACCPI accepte et encourage l'implication des bénévoles à tous les niveaux de l'organisation, aux programmes et aux activités. Tout le personnel et les membres et du conseil sont encouragés à apporter leur soutien au recrutement des bénévoles œuvrant dans notre milieu.
2. Le but de cette politique est de compléter le Règlement interne l'ACCPI et de donner l'orientation et la direction nécessaires à l'équipe dirigeante et aux membres en matière d'engagement des bénévoles, de reconnaissance et de gestion administrative. L'objectif visé est d'établir une politique de bénévolat fondamentale qui créera un environnement prospère pour tous ceux qui souhaitent participer aux activités de l'ACCPI. S'il se présente des incohérences entre la présente politique et le Règlement interne, le Règlement interne gouverne.
3. Sauf indication contraire, la présente politique s'applique à tous les bénévoles de tous les programmes établis par l'ACCPI, mais aussi dans tous les projets entrepris en son nom et dans tous ses services et sites d'opérations.

Définition de « bénévole »

4. Un bénévole est un membre de l'ACCPI qui s'est explicitement engagé à être officiellement admis par l'ACCPI pour agir à ce titre, et ce, avant même d'entreprendre les fonctions qui lui sont assignées. Un bénévole peut être élu directeur du conseil ou membre offrant des services pour assister l'ACCPI dans la réalisation de ses objectifs.
5. Un bénévole, sauf indication contraire du Règlement interne, ne reçoit pas de compensation de l'ACCPI à part le remboursement des dépenses encourues dans l'exercice des fonctions assignées par l'organisation ou déléguées en son nom.

Droits et responsabilités des bénévoles

6. L'ACCPI reconnaît la valeur de la force volontaire constituée par des bénévoles d'horizons divers. Elle recrute des bénévoles sans distinction de race, d'ethnicité, de genre, ou d'orientation sexuelle.
7. Les bénévoles de l'ACCPI agissent toujours dans le meilleur des intérêts de l'association et conformément au Règlement interne, aux politiques, valeurs, et principes de l'ACCPI. Il est attendu des



bénévoles qu'ils exercent leurs fonctions d'une manière professionnelle et qu'ils observent les meilleures pratiques de gouvernance des entreprises.

8. Les bénévoles se conforment pleinement à la politique des conflits d'intérêts de l'ACCPI et soumettent une déclaration de conflits d'intérêts avant de commencer leur bénévolat.
9. Les bénévoles, en se portant bénévoles pour l'ACCPI, reconnaissent qu'ils pourraient avoir accès à des renseignements confidentiels et de nature exclusive. Il leur incombe la responsabilité de préserver la confidentialité et la nature exclusive desdits renseignements transmis à eux au cours de l'exercice de leur bénévolat au sein de l'ACCPI, même s'ils décident de la quitter, que lesdits renseignements concernent un membre isolé du personnel, un bénévole, un client, toute autre personne, ou l'ensemble des affaires de l'organisation.
10. Les bénévoles jouissent du droit d'accomplir des missions importantes, le droit à une supervision efficace, le droit d'être traités avec équité, comme leurs collègues non bénévoles, et le droit d'être reconnus pour le travail accompli. Les bénévoles peuvent s'impliquer dans tous les programmes et toutes les activités de l'organisation. Les mandats des bénévoles élus au conseil par les membres ou nommé par le conseil sont déterminés par le Règlement interne et les politiques de l'ACCPI. Les bénévoles impliqués dans les projets ou exécutant des tâches temporaires reconnaissent la nature temporaire de leurs services. Si elle le juge nécessaire, l'ACCPI se réserve le droit d'y mettre fin ou de changer les tâches qui leur ont été assignées à titre bénévoles.
11. Les bénévoles de l'ACCPI souhaitant aider l'association dans les séminaires et les activités sont instruits, pour leur propre sécurité, de l'observance des pratiques de sécurité comme cela est généralement requis dans tout milieu de travail, notamment par le ministère du travail. Contrairement aux membres du personnel de l'ACCPI, qui sont assurés à titre de travailleurs, les bénévoles ne sont pas couverts par une assurance-emploi souscrite par l'association.

Reconnaissance des bénévoles et de leur réalisations

12. L'ACCPI reconnaît et célèbre le rôle majeur que les bénévoles jouent au sein de l'association. Elle célèbre l'impact de ce rôle positif sur l'industrie de la consultation dans le domaine de l'immigration au cours d'un événement annuel de reconnaissance des bénévoles durant lequel elle décerne des prix.
13. Le conseil d'administration décide de la date de l'événement au plus tard à sa première réunion de l'année.
14. Le comité de gouvernance et de nomination a la responsabilité de solliciter des nominations aux prix et de les examiner, s'assurant ainsi que lesdites nominations répondent aux critères de qualifications. Par ailleurs, il recommande au conseil d'administration les candidats les plus appropriés, puis fait les recommandations finales pour décerner les prix aux lauréats au moins 60 jours avant l'événement annuel de reconnaissance des bénévoles.
15. Pour décerner les prix, il y a lieu de prendre en considération la période de service des bénévoles à partir du jour suivant l'assemblée générale annuelle de l'année précédente.
16. Les nominations aux prix sont soumises au comité de gouvernance et de nomination au



moins 90 jours avant l'événement annuel de reconnaissance des bénévoles.

Prix et reconnaissance

17. Le prix Directeur est décerné à un membre du conseil d'administration de l'ACCPI qui a servi durant un mandat complet, tel que spécifié dans le Règlement interne de l'ACCPI, et ce, en remerciement de la contribution apportée et du service rendu à l'association et aux membres.
18. Le prix Services aux membres – Contribution à la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration : à la fin de la Conférence nationale sur la citoyenneté et l'immigration (CNCI), le sous-comité appelle tous ceux qui ont contribué à la CNCI à reconnaître les bénévoles qui ont apporté le soutien voulu à la conférence nationale.
19. Le prix Services aux membres est décerné à un bénévole qui a servi de manière efficace dans un comité de chapitre avec l'aval des présidents respectifs des comités de chapitres. Pour servir efficacement un comité de chapitre, le bénévole doit :
 - a. servir le comité de chapitre pendant au moins six (6) mois;
 - b. participer à 80 % des réunions du comité qui lui a été assigné;
 - c. participer activement à toutes les réunions;
 - d. présenter les contributions des membres du comité de chapitre et rapporter les décisions clés ou les questions importantes aux comités de chapitres respectifs.
20. Le prix Shepherd est décerné à un membre qui a servi au conseil d'administration, et a par ailleurs fait preuve de leadership, de courage, d'engagement, et de dévouement au service des membres et de la profession. Les nominations sont soumises au conseil par les membres au moins 90 jours avant l'événement de reconnaissance des bénévoles. Le lauréat du prix Shepherd est un directeur qui :
 - a. a l'esprit stratégique et dont les contributions importantes donnent une plus-value à la mission et à la vision de l'ACCPI;
 - b. amène l'ACCPI à démontrer ses principes directeurs tels que décrits dans les fondements stratégiques de l'ACCPI.
21. Le prix Services aux membres – Leadership IMMeForum
 - a. Le prix Services aux membres pour le Leadership IMMeForum est décerné à un membre qui a remarquablement contribué à l'IMMeForum, montrant leadership et partage de l'information sur la plateforme du forum.
 - b. Les nominations à ce prix doivent venir des utilisateurs de l'IMMeForum.
 - c. Les dix (10) membres ayant reçu le plus grand nombre de nominations constituent les finalistes qui seront présentés aux membres votants. Le prix est décerné aux cinq (5) candidats proposés qui auront reçu le plus grand nombre de votes.
22. Le prix Leadership et le prix Piliers
 - a. Les nominations sont soumises par les membres au moins 90 jours avant l'événement de reconnaissance des bénévoles.
 - b. Le comité de gouvernance et de nomination propose cinq (5) candidats finalistes pour chaque catégorie au moins 75 jours avant l'événement de reconnaissance des bénévoles.
 - c. Les membres et directeurs de chaque comité de chapitre donnent des points à chacun des candidats finalistes proposés en fonction des attributs requis pour ce prix. Le membre qui



reçoit le plus grand nombre final de points recevra le prix.

- d. Le prix Leadership est décerné au candidat proposé qui reçoit le plus grand nombre de points dans les attributs suivants :
- i. Vision remarquable – Le membre voit mieux les choses ou autrement et crée de nouvelles méthodes et stratégies pour atteindre les objectifs fixés; il communique sa vision de différentes manières, celles qui éveillent l'intérêt et un égal enthousiasme chez les autres.
 - ii. Courage – Attitude positive, énergie, flexibilité, et persévérance.
 - iii. Engagement au service de l'ACCPI et de ses membres – Montre dans ses services enthousiasme énergisant, persévérance et reddition de comptes; reconnaît la contribution de ses collègues, membres comme lui; promouvoit le travail d'équipe, partageant connaissances et compétences.
- e. Le prix Pilier – il est décerné au candidat proposé qui démontre le leadership nécessaire pour développer et renforcer l'un des piliers de l'ACCPI, Études-formation, lobbying, information, et reconnaissance. Le membre recevant le prix Pilier est un membre qui :
- iv. s'est surpassé, allant bien au-delà de ses prérogatives dans le soutien apporté aux piliers de l'ACCPI;
 - v. connaît parfaitement le travail afférent au pilier pour lequel il est porté candidat.
 - vi. sait comment parler avec clarté et respect du développement du pilier pour lequel il est porté candidat.
 - vii. est bien organisé et réceptif aux besoins des membres partie prenante dudit pilier.
23. Le prix d'Excellence pour l'ensemble des réalisations reconnaît un membre qui, au cours de toute sa vie, a démontré vision remarquable, leadership, dévouement, et engagement dans la profession de consultant en immigration. Le conseil d'administration examine les nominations soumises par le comité de gouvernance et de nomination et accepte les dites nominations au prix d'Excellence pour l'ensemble des réalisations. Le prix est décerné sur approbation du conseil.
24. À titre de reconnaissance des services bénévoles et à titre de gratitude, l'ACCPI offre aux membres des comités de chapitres un rabais sur les frais d'adhésion ou sur le tarif d'admission aux séminaires.



Annexe A : Prix Services aux membres

Prix Services aux membres de l'ACCPI

Au comité de gouvernance et de nomination

De : _____ (Nom en majuscules)

_____, président du comité de chapitre

Suite à la consultation avec les membres du comité du chapitre de _____ et des présidents respectifs des comités permanents de l'ACCPI, je, soussigné, avalise la nomination des membres suivants du comité de chapitre au Prix Services aux membres, et ce, conformément à l'art. 19 de la présente Politique relative aux bénévoles.

Candidat proposés :

	Noms	Prénoms
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		

Signature et date : _____



Annexe B : Prix Shepherd

Formulaire de mise en candidature au Prix Shepherd de l'ACCPI

Au comité de gouvernance et de nomination

De : _____(Nom en majuscules)____(No ID de l'ACCPI)

Nom du candidat proposé : _____

Je, soussigné, propose par la présente la candidature du directeur de l'ACCPI ci-dessus nommé au Prix Shepherd, car il remplit les exigences de ce prix conformément à l'art. 20 de la présente Politique relative aux bénévoles.

Pour appuyer davantage cette candidature, j'apporte dans la présente des explications et donne des exemples de la manière dont ledit candidat a démontré leadership, courage, engagement, et dévouement au service des membres et de la profession.

I. Exemples qui démontrent que le candidat est un penseur stratégique qui a contribué de manière remarquable à promouvoir la mission et la vision de l'ACCPI :

II. Exemples montrant que le candidat a dirigé l'ACCPI en tenant compte des principes directeurs de l'ACCPI tels qu'ils sont décrits dans les fondements stratégiques de l'ACCPI.

Je suis conscient que la candidature proposée ci-dessus sera examinée par le comité de gouvernance et de nomination et que seul le candidat ayant accumulé le plus grand nombre de votes remportera le prix.

Signature et date : _____



Annexe C : Prix Leadership

Formulaire de mise en candidature au Prix Leadership de l'ACCPI

Au comité de gouvernance et de nomination

De : _____ (Nom en majuscules) ___ (No ID de l'ACCPI) ‘

Nom du candidat proposé : _____

Tél. et adresse courriel du candidat proposé : _____

Je, soussigné, propose par la présente la candidature du membre de l'ACCPI ci-dessus nommé au Prix Leadership. Pour appuyer davantage cette candidature, j'apporte dans la présente des explications et donne des exemples des critères montrant comment le candidat remplit les exigences de l'art. 22 (d) de la présente Politique relative aux bénévoles.

- i. Vision remarquable – Ledit membre voit les choses autrement, fait les choses de la meilleure manière qui soit et crée de nouvelles méthodes et stratégies pour atteindre les objectifs fixés; il communique sa vision de différentes manières, celles qui éveillent l'intérêt et un égal enthousiasme chez les autres
- ii. Courage – attitude positive, énergie, flexibilité, et persévérance.
- iii. Engagement au service de l'ACCPI et de ses membres – Montre dans ses services enthousiasme énergisant, persévérance et reddition de comptes; reconnaît la contribution de ses collègues, membres comme lui; promouvoit le travail d'équipe, partageant connaissances et compétences.

Je suis conscient que la candidature proposée ci-dessus sera examinée par le comité de gouvernance et de nomination et que seul le candidat ayant accumulé le plus grand nombre de votes remportera le prix.

Signature et date : _____



Annexe D : Prix Piliers

Formulaire de mise en candidature au Prix Piliers de l'ACCPI

Au comité de gouvernance et de nomination

De : _____ (Nom en majuscules) ____ (No ID ACCPI)

Nom du candidat proposé : _____

Tél. et adresse courriel du candidat proposé : _____

Je, soussigné, propose par la présente la candidature du membre de l'ACCPI ci-dessus nommé au Prix Piliers (cochez la case qui s'applique) :

Etudes-formation Information Lobbying Reconnaissance

Pour appuyer davantage cette candidature, j'apporte dans la présente des explications et donne des exemples de la manière dont ledit candidat a rempli les exigences de l'art. 22(e) de la présente Politique relative aux bénévoles

- i. Le membre ci-dessus nommé s'est surpassé, allant bien au-delà de ses prérogatives dans le soutien apporté aux membres, les servant et défendant, pour eux, les piliers de l'ACCPI.
- ii. Le membre proposé connaît parfaitement le travail afférent au pilier pour lequel il est porté candidat.
- iii. Le membre sait comment parler avec clarté et respect du développement du pilier pour lequel il est porté candidat.
- iv. Le membre est bien organisé et réceptif aux besoins des membres partie prenante dudit pilier.

Je suis conscient que la candidature proposée ci-dessus sera examinée par le comité de gouvernance et de nomination et que seul le candidat ayant accumulé le plus grand nombre de votes remportera le prix.

Signature et date : _____



Annexe E : Prix d'Excellence pour l'ensemble des réalisations

Formulaire de mise en candidature au Prix d'Excellence pour l'ensemble des réalisations de l'ACCPI

Au comité de gouvernance et de nomination

De : _____ (Nom en majuscules) (No ID ACCPI)

Nom du candidat proposé : _____

Tél. et adresse courriel du candidat proposé : _____

Je, soussigné, propose par la présente la candidature du membre de l'ACCPI ci-dessus nommé au Prix d'Excellence pour l'ensemble des réalisations. Toute sa vie, ledit membre a démontré vision remarquable, leadership, dévouement, et engagement dans la profession de consultant en immigration.

Pour appuyer davantage cette candidature, j'apporte dans la présente des explications et donne des exemples démontrant comment le candidat remplit les exigences de l'art. 24 de la présente Politique relative aux bénévoles.

Le candidat proposé a exercé la profession de consultant en immigration pendant _____ (nombre d'années).

Durant toute sa vie, le candidat proposé a exercé son leadership au titre de plusieurs rôles :

Réalisations démontrant sa vision remarquable :

Exemples de l'excellence de son leadership :

Exemples démontrant dévouement et engagement pour l'excellence de la consultation en immigration.

Je suis conscient que la candidature proposée ci-dessus sera examinée par le comité de gouvernance et de nomination et que seul le candidat approuvé par le conseil d'administration remportera le prix.

Signature et date : _____